



Rapport sur les états financiers 2013

Municipalité de Saint-Valérien

Conformément à l'article 955 du Code municipal, voici mon rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012.

Le rapport financier et le rapport du vérificateur 2012 ont été déposés le 4 mars 2013.

Les revenus de fonctionnement et investissement ont été de **1 088 876\$** et les charges de **1 060 381\$**; revenus d'investissement (21 624\$), amortissement des immobilisations 179 251\$, remboursement de la dette à long terme (99 866\$), affectation aux activités d'investissement (4 606\$), affectation de l'excédent accumulé 13 504\$, donnant un excédent net de **95 154\$**.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les états financiers indiquent un excédent accumulé affecté de **87 181\$**, des fonds réservés pour **12 011\$** et un excédent accumulé non affecté de **272 621\$**.

Comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2012 :

- La rémunération du maire a été de **4,984\$** et l'allocation de dépenses **2,491\$**.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée à **1 661\$** et l'allocation de dépenses à **830\$**.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités, de 20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité, est en vigueur.

Outre cette rémunération, le maire (ou remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de **2,113.68\$** et une allocation de dépenses de **1056.84\$**.

Contrats accordés en 2013 : collectes des déchets domestiques de **21,663\$** et des matières recyclables **14,442\$**, selon l'entente avec la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Vidange des installations septiques par Sani-Manic pour les années 2011-2012-2013. Pour 2013, le coût par fosse septique est de **190\$**, et pour les urgences **400\$**. Le contrat de fourniture de diesel a été accordé à Gaz-O-Bar au prix de **1.2866\$** du litre, sujet aux fluctuations du marché. Ramonage de cheminées par Arbex au coût de **23.10\$** par cheminée, la conciergerie **4 896\$**. Le mandat des vérificateurs a été renouvelé pour les années 2012-2013-2014 au coût de 7,500\$ par année. Les travaux pour le remplacement du ponceau de la Rivière Gamache ont été

exécutés par Transport en Vrac St-Denis pour un montant de 73,408.70\$ plus taxes, supervisés par la firme d'ingénieurs BPR, et l'asphaltage a été accordé à Pavages Laurentien pour un montant total de 235,029.73\$. La municipalité a procédé à l'achat du tuyau pour un montant de 24 313.13\$. Ces travaux sont financés par le programme de remboursement de la taxe d'accise.

Au 30 septembre 2013

Pour l'année 2013, nous avons prévu des charges de **881 911\$** et autres activités financières de **322 426\$** pour un total de **1 204 337\$** et un total des recettes avec affectations du même montant. Au 30 septembre 2013, nous avons des charges de **679 322\$**, soit **76 %** de notre budget. **Nous devrions terminer l'année avec un léger excédent.**

Les montants en caisse au 30 septembre sont de **193 763,02\$** au compte courant et de **35 000\$** en dépôts à terme, pour un grand total de **228 763,02\$**. Les emprunts à long terme totalisent **416 772\$**, le contrat de crédit-bail **48 739.40\$** pour le chargeur et un montant de **85 000\$** pour l'achat des terrains du quartier du Ruisseau-Raphaël.

J'invite les contribuables à la séance spéciale pour l'adoption du budget qui se tiendra en décembre, de même qu'à toutes les séances du mois.

Robert Savoie

Maire

Municipalité de Saint-Valérien